

2024/0138

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept avril, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.PETIT.WERY.RAVIDAT.

ASCONE.

Mmes MERCIER.PREVOST (BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : M. CHRETIEN à Mme WERY.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme DELBRUYERE (STALLA) à M. PETIT.

Absent excusé : M. JOSSET.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY

Objet : Délibération autorisant à passer le marché de réfection des voies rues Victor Hugo et Espérance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune avait sollicité la subvention ADVB-VC pour la réfection des voiries Victor Hugo et Espérance dans la continuité des travaux d'assainissement opérés par Noréade.

Cependant, un retard dans la conception des données techniques concernant le DCE a reporté le délai initial de commencement de ces travaux.

En conséquence et pour combler ce retard, le marché relatif à la réfection des rues Victor Hugo et Espérance a été passé le 23 mars 2024.

En ce sens, le conseil municipal doit donner l'autorisation au Maire pour accepter la passation de ce marché car cette délibération fait partie des pièces à fournir au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte que Monsieur le Maire ait passé le marché de réfection des rues Victor Hugo et Espérance, en date du 23 mars 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,



